HEULIEZBUS

ATTESTATION D'AMENAGEMENT
D'UN VÉHICULE EMPLOYÉ AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES

N° V08-110 / 01

(arrêté ministériel du 2 juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes)

L'aménagement du véhicule décrit ci après autorise le transport en commun de personnes dans les conditions suivantes :

Genre : **TCP** Carrosserie : **BUS**

Marque : **HEULIEZ BUS** Type : **PS09D1**

N° d'identification du véhicule : VJ1PS09D100001926

NOMBRE MAXIMAL DE VOYAGEURS
(y compris le personnel du véhicule)

CONFIGURATIONS ASSISES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	A	B	C	D	E	F	G	H
Conducteur	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur	0	0						
Assis (hors strapontins)	41	41						
Strapontins	0	0						
Nombre maximal de handicapés en fauteuil roulant	0	1						
Accompagnateur(s) obligatoires(s)	0	0						
Debout	61	52						
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées	103	95						

(a) En application de l'article 75, un arrêté préfectoral fixe, pour les autocars, éventuellement les conditions de transport d'enfants debout dans ce véhicule et doit être présenté avec le présent document.

CONFIGURATIONS COUCHÉES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	I	J	K	L	M	N	O	P
Conducteur	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur								
Couchés								
Assis								
Accompagnateur obligatoire couché								
assis								
Autres personnes adultes (sauf convoyeur) couchées								
assises								
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées								

Sous les réserves générales de l'arrêté ministériel susvisé et les conditions particulières suivantes :

CONDITIONS PARTICULIÈRES

- Le véhicule doit être équipé d'extincteur(s) conforme(s) aux dispositions de l'article 64 de l'arrêté ministériel susvisé.

Fait à **Rorthais**, le **23 Décembre 2008**

Le constructeur

S.A. HEULIEZ BUS
Siège Social :
La Crénuère - 79700 RORTHAIS
Tél. 05 49 81 07 07
Fax 05 49 81 07 91
AU CAPITAL DE 9.000.000 €
SIRET 316 696 996 00032 - APE 2910 Z
R.C.S. BRESSUIRE 316 696 996
TVA FR 56 316 696 996